■ **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du 27 septembre 2010**
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » **Séance du 9 septembre 2010**

22 Comité d'Organisation de la Ville aux Livres - convention d'objectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES	Pouvoir à :	Mme BASMAISON
M. CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Mme PORAS	Pouvoir à :	M. GRIMBERT
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. RIFI SAÏDI
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. SEGUIN	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. TAHI
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET
M. MACHU
Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **36**

SOUS-PREFECTURE
- 5 OCT. 2010
60300 SENLIS

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Le Comité d'Organisation de la Ville aux Livres (COVAL) et la ville de Creil sont liés par une convention de partenariat adoptée par le conseil municipal du 28 septembre 2009.

La convention précise les missions sur lesquelles la commune soutient le COVAL : le soin de promouvoir le livre, l'habitude et le bonheur de lire, de développer ateliers, rencontres et échanges avec le public, en particulier les scolaires et les familles défavorisées ou en difficulté de lecture, et les professionnels du livre : romanciers, poètes, essayistes, auteurs pour la jeunesse, illustrateurs, dessinateurs de bandes dessinées etc., ainsi que les engagements respectifs des deux parties.

La convention de partenariat précise les moyens mis à disposition du COVAL par la commune et les obligations respectives de chacune des parties. A l'appui de cette convention, un contrat d'objectifs a pour objet de définir précisément toutes les missions qui pourraient être confiées au COVAL.

Le contrat d'objectifs prendra effet à compter de sa date de notification et sera renouvelable quatre fois pour la même période par reconduction expresse.

Vous êtes appelés à voter

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 9 septembre 2010,
Considérant la nécessité de préciser l'ensemble des missions qui pourraient être confiées au COVAL et les objectifs de réalisation.
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'objectifs avec le comité d'organisation de la ville aux livres, pour un an à compter de sa date de notification, renouvelable quatre fois pour la même période par reconduction expresse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10 Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

SOUS-PREFECTURE
- 5 OCT. 2010
60300 SENLIS